

1. DEVENIR PROFESSIONNEL PARTENAIRE

S'informer sur l'action via la plaquette et le site www.construire-adaptable.be

Participer à une séance d'information

Adhérer à la charte

Signer le contrat d'engagement

Paraître dans l'annuaire

prendre connaissance des objectifs et des critères techniques du logement adaptable

accepter de prendre en charge un (des) projet(s) de logement adaptable

promouvoir le logement adaptable auprès des maîtres d'ouvrage

2. BÉNÉFICIER D'UN ENCADREMENT TECHNIQUE

Acquérir le guide d'aide à la conception

Solliciter une guidance générale

Suivre des formations

Obtenir un accompagnement par des experts

développer des compétences de conception et de réalisation d'un logement adaptable

concevoir et mettre en œuvre un (des) logement(s) adaptable(s)

intégrer les recommandations des experts

demander l'attestation confirmant le respect des critères techniques

3. RECEVOIR L'ATTESTATION A, A+ OU A++

L'action « Construire adaptable » est encadrée par les partenaires suivant, avec le soutien de la Wallonie.

